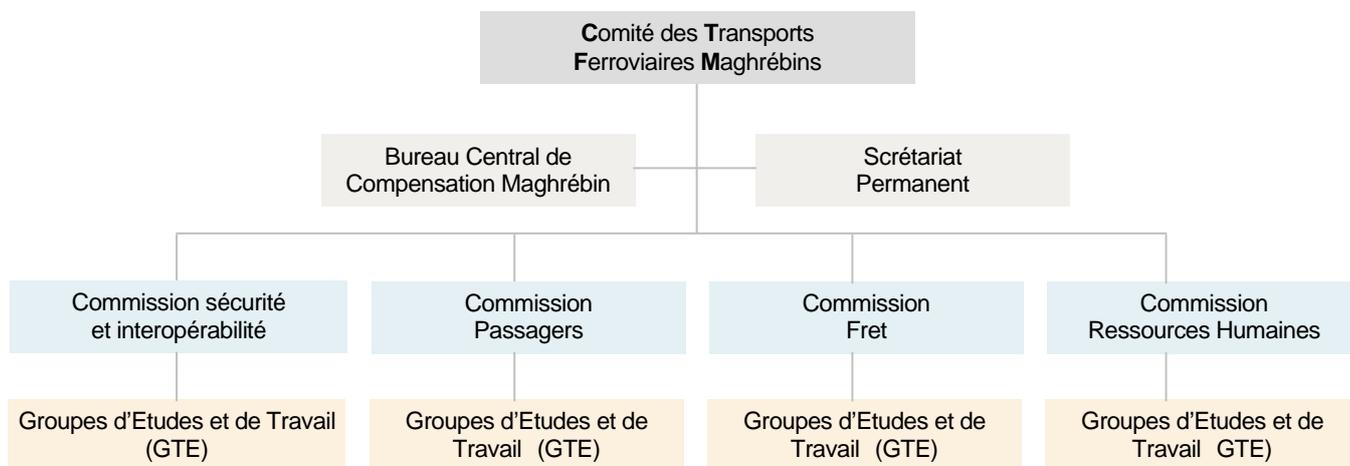




NOUVELLE ORGANISATION DE STRUCTURE DU CTFM



LES COMMISSIONS

Les commissions sont au nombre de quatre :

- Commission Sécurité et Interopérabilité
- Commission Fret
- Commission Passagers
- Commission Ressources Humaines

Les « Commissions » sont constituées pour permettre aux Membres intéressés par leur objet de débattre, émettre des décisions, avis, positions, suggestions, demandes concernant les politiques dans chacun des grands domaines professionnels de l'activité ferroviaire : l'infrastructure, les voyageurs, le fret, etc.

Composition

Chaque commission est composée des représentants des réseaux membres. Elle est présidée par le représentant du réseau qui assure la présidence pendant l'exercice.

Mission

Chaque commission a pour mission de :

- Etablir le programme de travail de l'année
- Présenter un projet des décisions pour approbation au président du CTFM à l'issue de chaque réunion
- Créer des "Groupes d'Etudes et de Travail" pour des sujets particulières

Programme de travail

Chaque année, les Commissions établissent leur programme de travail pour l'année suivante.

Les Commissions peuvent proposer des projets ou des activités, qui peuvent être :

- des projets ou activités d'intérêt commun général ou sectoriel;
- des projets plurilatéraux.

Les projets et activités d'intérêt commun peuvent notamment déboucher sur

- des propositions de normes ou spécifications à l'intention des organismes juridiquement compétents pour leur élaboration ou leur validation,
- des études techniques, rapports ou autres documents réalisés au bénéfice d'associations professionnelles
- des « dispositions communes » et des « recommandations » à l'intention des Membres.

Réunions

Les réunions des Commissions se tiennent au minimum une fois par an. Ces réunions se tiennent normalement au siège du réseau membre qui préside le CTFM.

Chaque réunion donne lieu à l'établissement d'un relevé de projet de décisions rédigé sous l'autorité du Président de la Commission et adressé au Président du CTFM et au Secrétariat Permanent qui en assure la diffusion auprès des Membres ainsi que le suivi.

Le Président de la Commission arrête l'ordre du jour des réunions, saisit le Secrétariat Permanent pour procéder aux convocations.

Groupes d'Etudes et de Travail (GET)

Les Commissions peuvent constituer des « Groupes d'Etudes et de Travail » pour des sujets particuliers. La création, la mission précise, la durée et les modalités de fonctionnement des Groupes d'Etudes et de Travail sont proposées pour décision par le président de la commission au président du CTFM.